

AIDES FINANCIERES A LA SCOLARITE

Année scolaire 2019/2020

Rubrique	Nom de l'aide	Procédure	Public visé	Date
BOURSE	BOURSE DES COLLEGES	<p>1. Communication des codes d'accès de connexion par le collège. (A demander au collège)</p> <p>2. Simulateur de bourse pour s'assurer que la famille est éligible https://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html</p> <p>3. Saisie des demandes via portail scolarité-services https://teleservices.ac-creteil.fr/login/ct_logon_vk.jsp?CT_ORIG_URL=%2Fts&ct_orig_uri=%2Fts</p> <p>4. Réponse de l'administration : accusé réception à la famille et à l'établissement puis si dossier incomplet demande de pièces, si hors barème refus, si éligible droits ouverts. Contact : Service Académique des Bourses (DSDEN) Mme BERRADIA Ouda 01 64 41 27 46 ce.sab@ac-creteil.fr</p>	<p>Pour tous les niveaux</p> <p><u>Demande chaque année</u></p>	<p>Septembre 2019</p> <p>Septembre Octobre 2019</p> <p>Du 2 septembre au 17 octobre 2019</p>
	BOURSE DES LYCEES	<p>1. Communication des codes d'accès de connexion. (Même codes que pour ceux du collège à demander au lycée)</p> <p>2. Simulateur de bourse pour s'assurer que la famille est éligible http://www.education.gouv.fr/cid151/les-aides-financieres-au-lycee.html#Le_simulateur_de_bourse_de_lycee</p> <p>3. Saisie des demandes via portail scolarité-services https://teleservices.ac-creteil.fr/login/ct_logon_vk.jsp?CT_ORIG_URL=%2Fts&ct_orig_uri=%2Fts</p> <p>4. Réponse de l'administration : accusé réception à la famille et à l'établissement puis si dossier incomplet demande de pièces, si hors barème refus, si éligible droit ouvert Contact : Service Académique des Bourses (DSDEN) Mme BERRADIA Ouda 01 64 41 27 46 ce.sab@ac-creteil.fr</p>	<p>Elèves de 3ème ou CAP ou CNED ou CFA ou lycéens non boursiers l'an passé</p>	<p>28 mars au 4 juillet 2019</p> <p>Prolongation Jusqu'au 17 octobre 2019</p>

	<p>Campagne complémentaire en version papier Contact : Service Académique des Bourses (DSDEN) Mme BERRADIA Ouda 01 64 41 27 46 ce.sab@ac-creteil.fr</p>	<p>Elève non boursier dont la situation a changé entre juillet et octobre (Ex :Décès d'un parent)</p>	<p>Jusqu'au 17 octobre 2019</p>
BOURSE AU MERITE	<p>Associée à la bourse des lycées en cas de mention bien ou très bien au Diplôme National du Brevet Envoi du Diplôme National du Brevet au Service académique des bourses (DSDEN) Contact : voir ci-dessus</p>	<p>Elèves entrant en 2^{nde} Générale UNIQUEMENT</p>	<p>Rentrée 2019</p>
PRIME D' EQUIPEMENT	<p>Associée à la bourse des lycées</p>	<p>Elèves de CAP 1^{ère} année Bacs technologiques et professionnels (certaines spécialités)</p>	<p>Rentrée 2019</p>
PRIME INTERNAT	<p>Associée à la bourse des lycées</p>	<p>Collégiens non boursiers et boursiers, et lycéens boursiers en internat</p>	<p>31 Juillet de l'année n</p>
PRIME DE REPRISE D'ETUDES (Mission Lutte Décrochage Scolaire)	<p>Elève ayant quitté le cursus scolaire au moins 5 mois, âgé de 16 à 19 ans Fiche remplie par l'établissement d'accueil et signée par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation Version papier</p>	<p>jeunes de 16 à 18 ans révolus, déscolarisés depuis plus de 5 mois et éligibles une bourse nationale de lycée à la date de leur reprise d'études</p>	<p>Au moment de la reprise d'étude</p>
BOURSE ETUDIANT	<p>Dossier social étudiant - CROUS de Créteil http://www.crous-creteil.fr/ Contact : CROUS DE CRETEIL Métro ligne 8 arrêt Créteil L'Echat Adresse : 70, avenue du Général de Gaulle, 94000 CRÉTEIL au 4ème étage (à gauche en sortant des ascenseurs). Accueil physique possible du service des bourses. Par téléphone : 01.40.51.62.00 ou par courriel à messervices.etudiant.gouv.fr, cliquer sur l'onglet « assistance »</p>	<p>Etudiants Lycéens Apprentis en lycées publics</p>	<p>Date de la campagne de bourse sur critères sociaux sont du 15/01 au 15/05 Au-delà le versement de la bourse sera différé. Possibilité de demander une aide exceptionnelle auprès du CROUS</p>
BOURSE AU MERITE	<p>Associée à la bourse du CROUS en cas de mention très bien au Baccalauréat</p>	<p>Bacheliers</p>	

FONDS SOCIAUX	FONDS SOCIAUX	Au sein de l'établissement scolaire (collège ou lycée), en fournissant les justificatifs de la situation familiale, sur décision du chef d'établissement	Aide financière individualisée	Tout au long de l'année
CANTINE	CANTINEO	<p>Aller sur https://www.seine-et-marne.fr/Rubrique Education et Jeunesse_cantinéo77 Accéder à la plateforme de télé services https://cd77.relation-usagers.fr/</p> <p>Contact : Département de Seine-et-Marne 01 64 14 77 77</p>		Avant le 1 ^{er} octobre 2019
	Equitable - Aide Régionale à la demi-pension	<p>Tarifification restauration scolaire sur production notification CAF indispensable</p> <p>Contact : Région Ile-de-France Pôle Lycées - DAGE Service Hébergement Restauration et Aides Sociales 01 53 85 78 97 0800 075 065 (Numéro famille de mai à septembre) aideslyceens@iledefrance.fr</p> <p>Je suis élève d'un établissement public : je joins mon attestation de restauration scolaire CAF (à télécharger dans la rubrique mon compte sur le site de la CAF) ou je calcule en ligne mon quotient familial sur le site de la Région : https://www.iledefrance.fr/equitables Je m'adresse ensuite à mon établissement pour en bénéficier.</p>	Lycéens et apprentis en lycée public	Tout au long de l'année
TRANSPORT	Aide au transport 77	<p>Pour toutes questions relatives au transport bureauoffrescolaire@departement77.fr</p> <p>Contact : Département de Seine-et-Marne Mme ANSELIN Myriane 01 64 14 77 77 Pour s'inscrire : https://www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/La-carte-Scol-R</p>	Elèves scolarisés de moins de 21 ans	Avant le 30 septembre de l'année en cours
	Carte Imagine R Scolaire ou Etudiant	<p>Réseau de transports publics</p> <p>Contact : Agence Imagine R 09 69 39 22 22 www.imagine-r.com</p>	Elèves scolarisés de moins de 16 ans (Collège) Ou moins de 26 ans (Lycée ou étudiant)	Avant le 30 septembre de l'année en cours
	Carte scolaire Lignes régulières OPTILE	<p>Circuit scolaire : Domicile/établissement Etablissement/domicile Formulaire à télécharger et remplir puis cachet de l'établissement et à renvoyer au transporteur. www.optile.com</p> <p>Contact : Département de Seine-et-Marne Mme ANSELIN Myriane 01 64 14 77 77</p>	Elèves scolarisés de moins de 21 ans	Avant le 30 septembre de l'année en cours

	Carte scolaire Circuits spéciaux	http://www.seine-et-marne.fr/ Contact : Département de Seine-et-Marne Mme ANSELIN Myriane 01 64 14 77 77	Elèves scolarisés de moins de 21 ans	Avant le 30 septembre de l'année en cours
DIVERS	ARS - Allocation de rentrée scolaire	Sous condition de ressources Notification CAF indispensable Contact : CAF de Seine-et-Marne https://www.d.caf.fr/	Enfants scolarisés de 6 à 18 ans dans un établissement public ou CNED	Rentrée scolaire
	Aide particulière élèves internes avant le bac	Aide départementale est attribuée sous réserve d'utiliser les transports en commun, aux collégiens non boursiers et boursiers, puis uniquement aux lycéens boursiers. Les familles joignent à leur demande via le formulaire papier dédié disponible sur le site www.seine-et-marne.fr , un certificat de scolarité de l'élève concerné, le ou les titres de transport utilisé(s) par l'élève et pour les élèves boursiers, sa notification de bourse http://seine-et-marne.fr/	Collégiens lycéens internes	Avant le 30 Septembre de l'année en cours
	Aide communale ou intercommunale	Se rapprocher de la mairie ou de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération		
	Aide à l'équipement des lycéens (Région IDF)	Les élèves de première année de CAP, bac techno et bac pro des formations dites de « production » et de certaines formations dites de « services ». Se renseigner auprès de l'établissement.	Sous condition de ressources, les élèves 1ère année BTS ou diplômes assimilés et formations dites de « production » et de certaines formations dites de « services ».	